

**MAIRIE DE SAINT-BENOIT-DU-SAULT
(INDRE)**

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal
du 21 juillet 2017 à 20 heures 30**

Présents : Christian BREC, Isabelle TEINTURIER, Jean-François MERCIER, Patrick ISAMBERT, Michèle GALLEGO, Pierre CUEVAS, Bernard MARGOT, Pierre ARRAUD, Guy TRINQUART et Christian WODRINSK.

Absents : Thierry BARBIER, Sophie Brigitte SCAFFER-BONFIGLIO, Jean-Michel LE FOLL (ayant donné pouvoir à Christian BREC), Franck LEROY (ayant donné pouvoir à Jean-François MERCIER) et Pierre GABILLAUD (ayant donné pouvoir à Pierre CUEVAS).

Secrétaire de séance : Jean-François MERCIER.

Ordre du jour :

- Choix des entreprises concernant les travaux de restauration du mur de soutènement du prieuré,
- Vote du plan de financement définitif concernant les travaux de restauration du mur de soutènement du prieuré,
- Convention de mise à disposition des structures sportives avec le Footbal-Club de la Marche Occitane,
- Convention avec le Cinémobile,
- Avenant avec la SOCOTEC pour le tracteur et la minipelle,
- Projet d'acquisition d'un ensemble immobilier situé rue Grande.

Nomination d'un secrétaire de séance :

Jean-François MERCIER a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 9 juin 2017 :

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 9 juin 2017 n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières, est approuvé à l'unanimité.

Choix des entreprises concernant les travaux de restauration du mur de soutènement du prieuré :

Dans le cadre du marché pour la restauration du mur de soutènement du prieuré, après en avoir délibéré et après examen des dossiers présentés par les entreprises, suite à l'ouverture des plis, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient les candidatures suivantes :

- lot n° 1 - Gros œuvre-Soutènement : l'entreprise SEGEC, domiciliée à La Châtre (36400), 70 avenue Aristide Briand, pour un montant de 269 465,92 € H.T

- lot n° 2 – Maçonnerie traditionnelle-Pierre de taille : l'entreprise BLANCHON, domiciliée à Limoges (87000), 29 rue de Tourcoing pour un montant de 295 254,35 € H.T + variante obligatoire d'un montant de 31 484,12 € H.T

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour le suivi de cette affaire et l'autorise à signer tous les documents y relatifs.

Cette délibération annule et remplace celle numérotée 2017-06-09-08.

Vote du plan de financement définitif concernant les travaux de restauration du mur de soutènement du prieuré:

Dans le cadre de la 2ème phase de travaux de restauration de reconstruction du mur de soutènement du prieuré, le Maire demande au Conseil municipal de voter le plan de financement suivant et de l'autoriser à demander les subventions correspondantes.

Dépenses :

Travaux : 148 772,95 € H.T

Financement :

Subvention D.R.A.C. (Etat) : 148 772,95 € (100 %)

Total : 148 772,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessus et autorise le Maire à demander la subvention inscrite au plan de financement et à signer tous les documents afférents à cette demande

Convention de mise à disposition des structures sportives avec le Football-Club de la Marche Occitane :

Vu la délibération n° 2016-11-18-13 du 18 novembre 2016,

Vu les statuts du Football Club de la Marche Occitane en date du 5 mai 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre à disposition du Football Club de la Marche Occitane les structures sportives communales et autorise le Maire à signer une convention avec le Président du Football Club.

Convention avec le Cinémobile :

Le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la dissolution de l'Association Rurale et à la création du Conseil des communes, il est nécessaire de formaliser une convention bipartite avec l'agence CICLIC et la commune de Saint-Benoît-du-Sault pour l'année 2017.

Par ailleurs, le maire informe le Conseil municipal que CICLIC demande un renouvellement triennal qui entrera en vigueur en 2018 définissant les engagements et les obligations respectives de chaque partie dans le cadre de l'exploitation du service du Cinémobile et qu'une convention sera établie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention pour 2017, donne son accord pour le renouvellement et autorise le Maire à signer les différentes conventions.

Avenant avec la SOCOTEC pour le tracteur et la minipelle :

Le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition d'avenant de la SOCOTEC pour les vérifications des appareils de levage de la commune, en l'occurrence le tracteur et la minipelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la SOCOTEC et autorise le Maire à signer tout document relatif à cet affaire.

Projet d'acquisition d'un ensemble immobilier situé rue Grande :

Le Maire informe le Conseil municipal de l'intention de M. BATISE de vendre son bâtiment situé aux 15 et 17 rue Grande. Cet ensemble permettrait l'installation de deux commerces et l'aménagement d'un logement locatif à l'étage. Le Conseil est a priori d'accord sur le principe d'acquisition et reporte sa décision définitive à une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.